



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Le Ministre



Luxembourg, le 27 mars 2020

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Ministre de l'Immigration et de l'Asile

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe, la réponse aux questions parlementaires n°1962 et n°1964 des honorables Députés Monsieur Gusty Graas, Madame Octavie Modert et Monsieur Paul Galles.

Jean Asselborn



Réponse de Monsieur le Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, aux questions parlementaires n°1962 et n°1964 du 2 mars 2020 des honorables Députés Gusty Graas, Octavie Modert et Paul Galles

Les faits relatés dans la lettre ouverte du 1^{er} mars 2020 signée par plusieurs associations et dans différents reportages en amont de cette dernière sont des plus consternants. Comme souligné dans sa lettre du 4 mars 2020, le ministre condamne fermement tout acte de violence à l'encontre de migrants aux frontières extérieures de l'Union européenne. Le contrôle de la migration doit s'opérer dans le respect des procédures et non pas par le recours à la force.

Alors que le ministre continue à thématiser le sujet avec ses homologues européens, il revient d'un point de vue institutionnel, dans une première instance, à la Commission européenne d'assurer le suivi du dossier. Cette dernière a déjà appelé à une enquête judiciaire indépendante et demandé des explications au Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, à savoir l'agence Frontex. Dans un Etat de droit, il est de notre devoir d'attendre les résultats des enquêtes en cours. L'occasion de discuter des faits au niveau du Conseil se présentera par la suite.

En date du 28 février, le gouvernement turc a annoncé par communiqué officiel la fin des efforts pour contrôler les flux migratoires vers la Grèce, comme prévu dans la déclaration UE-Turquie de mars 2016. Le ministre regrette cette décision et appelle à ce que les engagements qui découlent de la déclaration soient respectés. Alors que la situation s'est depuis fortement stabilisée, le dialogue entre la Turquie et les acteurs européens doit se poursuivre.

Alors que les migrants sont les vraies victimes de cette manœuvre, le ministre condamne toute violence et manquement au respect du droit international et des droits de l'homme en particulier.

Le ministre attire encore l'attention sur l'arrêt récent N.D et N.T (requêtes no8675/15 et 8697/15) rendu par la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme, d'après lequel les personnes qui cherchent protection entrent sur le territoire d'un Etat membre de façon régulière et demandent l'asile à un point de passage frontalier officiel.